



## Litige avec mon ex belle famille

Par **nas72**, le **29/12/2008** à **15:29**

il y a un 1 an ils ont été victime d un malheur pour remedié a ceci il leur fallait un certain montant d argent malheureusement se trouvant dans une situation précaire leur seul recours c été que je fasse un emprunt qui s engagé a me remboursé pour petite mensualité le gros problème c est que depuis que j ai pris mes distances avec leur fils le remboursement ne se fait plus et dans mon malheur je n ai aucune trace écrite de notre engagement . Ma question aujour d hui c est de savoir si j ai malgré ma négligeance un recour afin de faire pression sur eux en sachant que le remboursement se termine fin 2010 .

Merci d avance pour une éventuelle réponse

Par **citoyenalpha**, le **30/12/2008** à **08:14**

Bonjour

la reconnaissance de dette doit être écrite pour un montant supérieur à 760 euros.  
Il vous sera très difficile d'obtenir le remboursement du restant dû sans preuve de la créance.

Restant à votre disposition